

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Bujumbura, 12 octobre 2018

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE

DES TELECOMMUNICATIONS



MOT D'ACCUEIL DU DIRECTEUR GENERAL DE L'A.R.C.T A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA « JOURNEE PORTE OUVERTE DE L'ARCT »

Messieurs les Représentants des chambres parlementaires;
Messieurs le Représentant du cabinet civil du Président de la République;
Mesdames, Messieurs les Ministres;
Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux ;
Mesdames, Messieurs les Opérateurs TIC ;
Mesdames, Messieurs les partenaires du secteur des TIC ;
Distingués Invités;
Mesdames, Messieurs, tout protocole observé

C'est pour moi un grand honneur et un réel plaisir de vous accueillir, en cette date du 12 octobre 2018, aux enceintes de L'ARCT, pour m'adresser à vous à l'occasion de réalisation des activités marquant la journée porte ouverte de l'ARCT.

Mesdames, Messieurs, tout protocole observé

Une telle activité a été organisée dans le but de commémorer les vingt ans de service de Régulation du secteur des Télécommunications. De ce fait, il s'est avéré plus crucial d'organiser une journée porte ouverte dont l'objectif primordial est de porter au public les réalisations opérées par l'Agence depuis sa création à nos jours. C'est également une bonne occasion de

s'autoévaluer pour analyser le passé, le présent et le futur du secteur des télécommunications et prendre des décisions conséquentes pour faire innover et évoluer les Télécommunications.

Parlant de son l'évolution historique, l'ARCT a été créée en 1997 par le Décret-Loi N°1/011 du 04 septembre 1997 portant dispositions organiques sur les Télécommunications. Elle était sous la Tutelle de l'Etat-major. Elle a été ensuite placée sous la Tutelle du Ministère des Transports, des Postes et Télécommunications par le Décret N°100/138 du 30 décembre 2005. Actuellement, elle est sous la Tutelle de la Présidence de la République par le Décret N°100/47 du 15 novembre 2010 et par le décret 100/112 du 5 avril 2012 portant réorganisation et fonctionnement de l'ARCT, celle-ci est une entreprise publique à caractère administratif doté de la personnalité juridique et du patrimoine propre, elle a perdu son autonomie financière.

Messieurs les Représentants des chambres parlementaires;
 Messieurs le Représentant du cabinet civil du Président de la République;
 Mesdames, Messieurs les Ministres;
 Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux ;
 Mesdames, Messieurs les Opérateurs TIC ;
 Mesdames, Messieurs les partenaires du secteur des TIC ;
 Distingués Invités ;
 Mesdames, Messieurs, tout protocole observé

Je ne doute pas que vous connaissiez déjà beaucoup de choses sur l'ARCT, mais permettez-moi d'y ajouter qu'elle intervient dans la mise en œuvre des nouvelles technologies permettant l'évolution de la société: depuis sa création, l'Agence a connu un progrès spectaculaire du point de vue technologie. L'ARCT a créé beaucoup de partenariats et à présent, elle fait partie de plusieurs communautés du secteur de Télécommunications. Ceci nous a offert une grande opportunité de développer la coopération avec les autres parties prenantes du secteur du monde, etc.

En effet l'ARCT est membre de l'East African Communication Organisation, Union Internationale des Télécommunications (UIT), Union Africaine des Télécommunications (UAT-ATU), ARICEA, COMESA, SFM Technologies (de TUNISIE) l'ARNT du Maroc, l'Association GLICE BURUNDI, etc.

Dans le cadre de renforcement des capacités du personnel de l'Agence, l'ARCT a envoyé deux cadres pour une formation de longue durée (deux ans) au Maroc mais également plusieurs autres formations de courtes durées (2 mois, 3 mois) sont réalisées en INDE par les cadres de l'ARCT pour leurs doter des connaissances dans le domaine des TIC.

Du point de vue de l'épanouissement de la société Burundaise, Les TIC constituent la base solide du développement, de la fourniture et de l'utilisation des services de réseau. De ce fait, Le courrier électronique a remplacé le courrier traditionnel; dans le monde des affaires, l'utilisation du Web va au-delà de la diffusion de la publicité sur papier; les services de communication et la téléphonie sur l'Internet se développent plus rapidement que les communications filaires, les applications des TIC (gouvernance électronique, commerce électronique, cyber-éducation, santé et cyber-environnement, la sécurité du pays, etc.), la fourniture de plusieurs services de base dans les zones rurales, sont considérées comme des facteurs de développement. En outre, elle contribue énormément à la hausse de l'assiette fiscale du gouvernement.

Messieurs les Représentants des chambres parlementaires;
 Messieurs le Représentant du cabinet civil du Président de la République;
 Mesdames, Messieurs les Ministres;
 Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux ;
 Mesdames, Messieurs les Opérateurs TIC ;
 Mesdames, Messieurs les partenaires du secteur des TIC ;
 Distingués Invités;
 Mesdames, Messieurs, tout protocole observé

Je ne saurais terminer mon allocution sans vous faire part des grands projets que l'ARCT veut implémenter pour rattraper les autres pays dans le domaine des Télécommunications et demander l'implication de tous les parties prenantes concernées:

- Mise en place de la nouvelle loi sur les communications électroniques ;
- Mise en œuvre du Projet de la mise en place du réseau unique (One Network Area= ONA) ; projet suffisamment avancé au niveau de l'EAC.
- Mise en place de la stratégie large bande au Burundi ;

- Participation à la mise en place du Fonds de service universel : un Décret n° 100/186 créant le fonds de Service universel a été mise en place depuis le 16 octobre 2017, et la collecte des fonds est assurée par l'ARCT.
- Développement des infrastructures de télécommunications : L'ARCT encourage les opérateurs au partage des infrastructures et leur recommande d'assurer à la couverture du territoire nationale par une infrastructure réseau de qualité, obligation figurant dans leur contrat de concession ;
- Gestion des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques : L'ARCT en partenariat avec les acteurs de l'écosystème peut relever ce défi ;
- Mettre en place les stratégies d'augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile et l'Internet ;
- Mise en place d'un **CIRT (cyber incident response team)** : *pour la lutte contre les incidents cybernétique et informatiques* ;
- Suivi constant de l'enregistrement des nouveaux abonnés pour diminuer les fraudes et renforcer la sécurité du pays ;etc.

Nonobstant, l'ARCT fait face aux entraves majeures pour assurer pleinement ses prestations. En récurrence : le manque d'équipements de contrôle des opérateurs pour éviter des différentes fuites, manque d'équipements de pointe pour mesurer de la qualité de service, le bureau siège de l'ARCT, etc.

Messieurs les Représentants des chambres parlementaires;
 Messieurs le Représentant du cabinet civil du Président de la République;
 Mesdames, Messieurs les Ministres;
 Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux ;
 Mesdames, Messieurs les Opérateurs TIC ;
 Mesdames, Messieurs les partenaires du secteur des TIC ;
 Distingués Invités;
 Mesdames, Messieurs, tout protocole observé

La journée telle que prévue est constituée des activités variées relatant les réalisations de l'ARCT.

Nous restons à votre entière disposition pour que les travaux de cette journée soient couronnés de succès.

Vive les TIC !